



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 26 AOÛT 2023

Affaire n° 12-20230826

**Programmes Opérationnels européens 2021-2027
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Mise à jour du schéma directeur d'irrigation (SDI) de la
commune du Tampon
Approbation de l'opération et de son plan de financement**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

28 août 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 18 août 2023

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 38
- représentés : 11
- absent : 1

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-six août à neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles-Émile Gonthier, Augustine Romano, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Dominique Gonthier, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noéline Domitile, Régine Blard, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine, Anissa Locate

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Jacquet Hoarau, Gilberte Lauret-Payet par Laurence Mondon, Marie Hélène Genna-Payet par Patrice Thien-Ah-Koon, Liliane Abmon par Charles-Émile Gonthier, Sylvie Leichnig par Martine Corré, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Doris Técher par Augustine Romano, Allan Amony par Mansour Zarif, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Était absent :

Jean-Yves Félix

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 12-20230826

**Programmes Opérationnels européens 2021-2027
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
Mise à jour du schéma directeur d'irrigation (SDI) de la
commune du Tampon
Approbation de l'opération et de son plan de
financement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport n°12-20230826 présenté au Conseil Municipal du 26 août 2023,

Considérant que depuis 2006, afin de répondre au besoin de développement économique et structurel du monde agricole, la commune a mis en œuvre une ressource en eau propre au monde agricole du territoire, ceci au travers de plusieurs ouvrages de stockage et de sécurisation de l'eau d'irrigation,

Considérant qu'avec le changement climatique, le besoin en eau de l'agriculture est une priorité afin de maintenir l'économie et le développement du territoire,

Considérant qu'un Schéma Directeur d'Irrigation de la commune du Tampon a été élaboré en 2015. Ce dernier indiquait qu'à l'horizon 2025, les besoins d'irrigation étaient estimés à 1,5 m3 pour le maraîchage et l'élevage,

Considérant qu'à ce jour, la collectivité compte deux retenues collectives de grande capacité déjà réalisées (2 x 350 000 m3) :

- Les Herbes Blanches : pour irriguer le secteur de Piton Hyacinthe à l'Ouest de la commune avec un potentiel de 200 ha,
- Piton Marcellin : pour irriguer la partie Est de la commune avec un potentiel de 200 ha actuellement et 600 ha à long terme,

Considérant que deux retenues collinaires de petites capacités avec un potentiel irrigué de 25 ha sont également en service :

- Piton Villiers 1 : capacité de 10 000 m3
- Piton Villiers 2 : capacité de 6 000 m3,

Considérant que les travaux de réalisation pour la troisième retenue collinaire, Piton Sahales, d'une capacité de 350 000 m3, démarreront prochainement. Le potentiel irrigué projeté est de 200 ha supplémentaires,

Considérant qu'au total plus de 650 ha seront irrigués sur le Tampon, à partir de ces barrages collinaires,

- Considérant** que le plan départemental de relance économique et sociale couplé à la participation financière de la collectivité, déployés sur 2 années, ont permis la réhabilitation de 40 retenues collinaires individuelles et de sécuriser un volume global de 68 190 m³ d'eau,
- Considérant** que si les ressources sur la commune du Tampon permettent de subvenir aux besoins agricoles, 9 années sur 10, le stockage actuel n'est pas suffisant (besoins en eau > capacité de stockage),
- Considérant** que les besoins de stockage supplémentaires sont estimés à plus de 1 000 000 m³, portant l'objectif de stockage en eau à 2,5 millions de mètres cubes,
- Considérant** qu'une mise à jour de l'actuel Schéma Directeur d'Irrigation est nécessaire afin d'intégrer les données les plus récentes (surfaces, besoins en eau), d'intégrer les orientations stratégiques communales et prendre en compte les enjeux environnementaux et le changement climatique,
- Considérant** que les objectifs de la mise à jour du Schéma Directeur d'Irrigation se déclinent en quatre phases :
- I - Diagnostic des infrastructures d'irrigation existantes ; diagnostic des besoins d'irrigation et consommations en eau ; définition des secteurs prioritaires à desservir et leurs besoins en eau (2040) ; identification / évaluation des ressources disponibles,
- II - Confirmer l'implantation et le volume des retenues collinaires et de leurs interconnexions, définir les réseaux d'irrigation associés (+ maillages) ; principes de conception, prédimensionnement et intégration des retenues collinaires de petite capacité dans la gestion collective,
- III - Analyse des aspects réglementaires, fonciers et environnementaux,
- IV - Chiffrage des solutions et hiérarchisation du programme de travaux et recherche de subventions possibles,
- Considérant** que le SDI a fait l'objet d'un marché public à procédure adaptée :
- Date d'envoi de l'avis à la publication : 9 mars 2023
 - Date limite de réception des offres : 5 avril 2023
 - Le marché a été attribué à la Société Canal de Provence (SCP) et notifié le 18 juillet 2023, pour un montant de 45 870,00 euros HT ;
- Considérant** que la municipalité a donc décidé de solliciter le Département de La Réunion – autorité de gestion des fonds FEADER – en vue du financement de l'opération : "Mise à jour du schéma directeur d'irrigation (SDI) de la commune du Tampon",

Considérant que le plan de financement de la mise à jour du SDI, se décompose comme suit :

FEADER (80% du coût HT)	36 696,00 €
Commune (solde y compris TVA)	13 072,95 €
TOTAL TTC	49 768,95 €

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 26 août 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

- Article 1** l'opération « Mise à jour du schéma directeur d'irrigation (SDI) de la commune du Tampon »,
- Article 2** le plan financement suscité ;
- Article 3** l'inscription des crédits au budget supplémentaire au chapitre 20, compte 2031,
- Article 4** En vertu des articles L.2122-21 et L-2122-18 du code général des Collectivités Territoriales, le Maire ou son adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,